

MEMBRES PRÉSENTS :

Les enseignantes :

Mme DELOEIL, Mme CALCAGNO, Mme BARCELO, Mme MORGUE, Mme SLIMANI, Mme PHILIBERT, Mme DELETRE, Mme GOUTIER, Mme CIPOLLA, Mme GRIOT, Mme DELEPLANQUE, Mme POUPARD, Mme LE BIHAN (directrice), Mme NAHON

Les parents élus :

AIPEF : M COLLINO, Mme TREFLEZ, Mme BAIN, Mme DELVOIE, M HAMOUDA

FCPE : M RICHARD

PEEP: Mme BREUIL, Mme CROMARIAT, Mme CHERRADI

Les représentants de la municipalité :

Mme FORTUNATO

Excusés :

M.VANIET, Inspectrice de l'Éducation Nationale

Mme BECHET, Mme CADET

Mme CLETY, Mme VIVIEN, Mme TONDELIER, Mme AHRAB, Mme COCO, Mme TIMOTEO

Ce procès-verbal sera mis en ligne sur le blog de l'école et affiché à l'extérieur de l'école. Un mot dans les cahiers de liaison informera les parents de sa publication, un exemplaire papier pourra également être remis sur demande.

VIE DE L'ÉCOLE :

Arrivée de Ludivine CAVALLO :

Ludivine est EVS (employé de vie scolaire) depuis le mois de janvier. Elle travaille 20h sur l'école : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 15h45.

Elle assiste la directrice dans les tâches administratives.

Arrivée d'une nouvelle ATSEM:

Mme Belliard occupe un poste d'ATSEM à mi temps les après -midis. L'école bénéficie maintenant de 4 ATSEMS à temps plein et d'un demi-poste pour 6 classes.

Les remplacements :

Après une demi année très compliquée et un enchaînement d'événements, chaque classe a de nouveau un enseignant.

Cette situation n'est pas particulière à notre école : le manque de remplaçants est une réalité dans l'ensemble du département. Les parents d'élèves se sont mobilisés : une manifestation a été organisée le 12 janvier devant la DSDEN et une autre le 13 février à Franconville, une pétition (environ 500 signatures recueillies) a été adressée à Mme La Ministre. Les parents d'élèves ont été reçus à l'Inspection académique du Val d'Oise par Mme Gauthier, Inspectrice d'académie. La FCPE ne se satisfait pas de l'absence de réponse adéquate de l'IEN.

Mme Lebas en classe de CE1 sera de retour après les congés de printemps à temps partiel, Mme Nadler courant du mois de mai. Mme Goutier assurera le remplacement de Mme Augustiniak jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Mme WEIL est nommée à mi-temps sur la classe de CE2 en complément de Mme CIPOLLA jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Absences :

Les parents sont informés de l'absence d'un enseignant si l'absence est prévue. Si elle n'est pas annoncée à l'avance, j'informe par affichage de l'absence. Tant qu'un enfant n'est pas entré dans l'école, il n'est pas sous la responsabilité des enseignants. Si il rebrousse chemin, il est sous la responsabilité de ses parents.

Quand un élève est absent, les parents doivent justifier de son absence soit par écrit (cahier de liaison ou mail) ou par téléphone. Un certificat médical n'est pas exigible sauf pour de rares cas de maladies contagieuses.

Chaque mois un relevé des absences est effectué par classe à partir du cahier d'appel. Si un élève est absent plus de 4 demi-journées dans un mois sans justificatif, la directrice rencontre la famille, puis si besoin informe l'inspection. En dernier recours, une procédure pour absence illégitime peut être rédigée.

Ceci est valable pour les élèves de l'école élémentaire et de maternelle. Dès l'instant où un enfant est inscrit à l'école, celle-ci est obligatoire même si l'enfant n'a pas 6 ans.

Violence à l'école :

Quelques enfants ont un comportement inacceptable à l'école : coups, insultes, grossièretés. Après chaque incivilité, les élèves sont repris. Quand les faits sont importants, les parents des deux parties sont informés soit directement par téléphone soit par un mot dans le cahier de liaison. Les enfants sont « convoqués » dans le bureau de la directrice.

Quand un enfant se montre violent à plusieurs reprises, la directrice invite les parents à un entretien afin de comprendre les raisons de cette violence et éventuellement trouver des solutions pour aider l'enfant. Un entretien avec le psychologue peut être proposé : il peut orienter la famille vers des spécialistes. Une rencontre avec le médecin scolaire peut aussi être envisagée.

La directrice peut organiser une équipe éducative pour aider l'enfant. Les parents, l'enseignante, le médecin scolaire, l'inspectrice et des partenaires de soins (orthophonistes, rééducateurs ...) peuvent être invités.

Ce travail avec les familles et les élèves se fait sur le long terme.

Violence à l'encontre des adultes :

L'ensemble de l'équipe enseignante constate de plus en plus d'incivilités, de violences verbales à son égard. Cette violence se retrouve également dans les écrits.

A chaque fait, l'équipe rédige une information auprès de l'Autonome, informe la hiérarchie et en fonction de la nature des actes, dépose une main courante auprès du commissariat. Mme Vaniet, inspectrice, reçoit les familles. Nous avons déposé une main courante à l'encontre d'un parent cette année.

Le suivi des élèves et les évaluations :

Les familles recevront le livret scolaire de la deuxième période à la fin du mois de mars. Sur demande de l'enseignant ou des familles, des rendez-vous seront organisés.

L'ensemble des élèves de CP ont passé la deuxième partie des évaluations départementales : les résultats sont satisfaisants et encourageants pour une grande majorité d'enfants.

Les aides mises en place :

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) sont proposées aux élèves rencontrant des difficultés passagères.

L'ensemble des élèves de CE2 bénéficient de ces activités. Elles ont été mises en place pour un certain nombre d'entre eux dès le mois de janvier. Ces activités sont soumises à

l'autorisation des parents qui doivent signer un document . Nous avons des difficultés à recueillir ces autorisations notamment dans la classe de CE2. A ce jour, certaines familles n'ont pas donné leur autorisation, les élèves ne peuvent pas participer à ces groupes de travail.

Pour les CM1 et les CM2, des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires sont proposés aux élèves. Ils ont lieu chaque matin de 9h à 12h durant cinq jours dans l'école ou dans une école à proximité. Ils sont encadrés par des enseignants volontaires. Les groupes sont constitués d'un maximum de 6 élèves et d'un minimum de 3.

3 sessions sont organisées au cours de l'année scolaire, la première du lundi 18 avril au vendredi 22 avril.

Ces stages n'étant pas obligatoires, il est indispensable d'avoir l'accord des familles.

Les sorties de fin d'année :

Rappel :

Seules les enseignantes sont habilitées à désigner les accompagnateurs , les sorties se font sous leur entière responsabilité après l'autorisation de la directrice. Les parents ne peuvent en aucun s'imposer sur une sortie.

le 16 juin : toute l'école maternelle ira au château de Breteuil toute la journée.

le 1^{er} juillet : les deux classes de CP se rendront sur la base de loisirs de Cergy pour passer une journée au cirque.

Les CM2 de la classe de CM1/CM2 sont invités par la Caisse des écoles, le 9 juin, à passer une journée au château de Versailles.

(La classe de CM2 a intégré le budget de la sortie offerte par la Caisse des écoles dans le budget de la classe poney)

Le 20 juin : les deux classes de CE1, la classe de CE2, de CE2-CM1 et de CM1-CM2 iront au Parc des Félines à Nesles.

Le bénéfice de la vente des photos sera utilisé pour financer la location des cars pour les sorties, afin de réduire du coût de la participation des familles.

Les projets en cours et à venir :

Le projet « Un auteur dans la classe » a finalement été reconduit :

10 classes de l'école participeront à ce projet.

Les classes de CM2 et de CP travailleront sur un projet commun .

les auteurs interviendront dans les classes sur les semaines du 17 et du 23 mai. La journée d'exposition des travaux des élèves - dédicaces des auteurs aura lieu le samedi 25 juin dans la salle Giacometti du centre culturel Saint-Exupéry.

Quatre classes de maternelle participeront à la journée Athlétisme organisée à Franconville.

Le projet poney pour les classes de CM1 et de CM2 : les deux classes bénéficient de dix séances de découverte et de pratique au Centre équestre du Plessis Bouchard.

La vente de chocolat a été un succès et a permis de réduire le coût de ce projet.

Les enseignantes remercient tous les parents qui ont participé à ce projet.

L'équipe enseignante souhaite organiser une fête de fin d'année le 24 juin en soirée pour rendre compte aux familles des différents projets menés dans les classes dans l'année.

Perspectives pour l'an prochain :

L'ouverture d'une 16ème classe a été actée : 6 classes de maternelle et 10 classes d'élémentaire avec un effectif compris entre 420 et 448 élèves.

Actuellement l'effectif est de 410 élèves.

La FCPE s'interroge sur une baisse éventuelle du nombre d'enfant/classe à la rentrée du fait du solde entre arrivées supplémentaires avec les nouveaux logements et la création d'un poste unique. L'association s'inquiète pour les années à venir sur la capacité de l'école à absorber toujours plus d'élèves et les modifications éventuelles de la carte scolaire avec le risque de carte mitée. La mairie se veut rassurante.

Les parents d'élèves élus s'interrogent sur l'organisation de la pause méridienne et du service de restauration avec une classe supplémentaire.

Mairie/École :

Certaines demandes sont récurrentes depuis plusieurs conseils d'école.

Il est urgent d'installer un téléphone dans l'école maternelle.

Nous demandons l'installation de bandes en caoutchouc le long des portes comme en maternelle afin de protéger les doigts et mains des élèves. Nous déplorons 3 accidents de ce type depuis le début de l'année.

Les enseignantes de maternelle ont demandé l'installation d'un portail entre la cour des 2 écoles.

L'installation de racks à vélos est une nouvelle fois demandée par les parents d'élèves.

L'école et les parents demandent l'aménagement d'une salle au premier étage pour accueillir une bibliothèque. L'école dispose d'un important fond de livres et documents qui n'est pas accessible aux élèves faute de lieu.

L'intervenant sur le groupe échec du lundi midi ne souhaite pas modifier la constitution du groupe d'enfants car le jeu est complexe et nécessite un certain temps d'apprentissage. La FCPE a exprimé son regret que l'activité échec n'ait été finalement ouverte qu'à un seul groupe d'élèves au lieu de tous les élèves demandeurs avec rotation suite à la décision de l'animateur en charge de cette activité et sans information des intéressés et de leurs parents.

L'exercice "PPMS" a mis en évidence une faille dans la chaîne d'appels qui devaient se mettre en place. Les parents d'élèves s'interrogent sur le protocole d'appels par l'intermédiaire des téléphones portables personnels des directeurs et craignent pour la sécurité des enfants en cas d'alerte réelle. Ils ne comprennent pas pourquoi des téléphones professionnels ne sont pas prévus. La FCPE s'inquiète du bilan qui en a été fait.

La séance est levée à 20h15

La directrice:
Mme LE BIHAN

La secrétaire de séance :
Dorothee DELEPLANQUE

Les parents élus